Francheville
attractive par nature

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 05 juillet 2018

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 31 mai 2018, à la majorité (le groupe Francheville au Coeur et Monsieur Cyril Kretzschmar ne votent pas le compte-rendu).

-2018-07-01 : Vote la décision modificative N°2 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 23 513,00 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 15 100,00 €, *à la majorité* (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2018-07-02 : Décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de FRANCHEVILLE accorde sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 252 302 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de 7 Lignes du Prêt est destiné à financer une construction neuve située 42 Avenue du Chater à Francheville.

Article 2 : : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 : PLUS d'un montant de 854 038 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Ligne du Prêt 2 PLUS FONCIER d'un montant de 243 016 euros, si sans préfinancement durée totale : 60 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,75 %

Ligne du Prêt 3 : PLAI d'un montant de 701 977 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %

Ligne du Prêt 4 : PLAI FONCIER d'un montant de 105 177 euros, si sans préfinancement durée totale : 60 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,75 %

Ligne du Prêt 5 : CPLS d'un montant de 741 244 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %

Ligne du Prêt 6 : PLS d'un montant de 1 234 577 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %

Ligne du Prêt 7 : PLS FONCIER d'un montant de 372 273 euros, si sans préfinancement durée totale : 60 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur, *à la majorité* (vote contre de Monsieur Alain Guillon).

-2018-07-03 : Prend acte du rapport annuel pour l'année 2017 présenté par la société MARBRERIE FUNERAIRE GENIN PIEGAY pour la gestion du service public relatif à l'entretien, le gardiennage et les opérations de pompes funèbres extérieures des cimetières de Francheville.

-2018-07-04 : La valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels de la commune de Francheville nommés sur un emploi permanent en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'une durée supérieure à un an est appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel sur la base des critères suivants :

-Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;

-Compétences professionnelles et techniques ;

-Qualités relationnelles ;

-Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou, le cas échéant, d'exercer des fonctions d'un niveau supérieur, *à la majorité* (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2018-07-05 : Décide l'application du CIA. Décide de modifier le B/1 de la délibération du 6 juillet 2017. Prévoit les crédits correspondant au budget, *à la majorité* (abstention du groupe Francheville au Coeur et vote contre de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2018-07-06 : Modifie le tableau des effectifs à compter du 01.08.2018 et prévoit les crédits budgétaires au chapitre 012, *à la majorité* (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2018-07-07 : Approuve le programme d'actions 2018 et son plan de financement. Approuve la convention de délégation de gestion Vallon de L'YZERON 2018, *à la majorité* (vote contre de Monsieur Alain Guillon).

2018-07-08 : Autorise Monsieur le Maire à déposer 3 dossiers de demandes de subvention à la Fédération Française de Football à savoir :

- un pour l'éclairage : montant de la subvention sollicitée 8 000 € ;
- un pour le club house : montant de la subvention sollicitée 15 000 € ;
- un pour le terrain d'honneur : montant de la subvention sollicitée 20 000 €, *à l'unanimité.*

-2018-07-09 : Autorise d'attribuer une subvention de **500 euros** au bénéfice de l'association Coco l'Ipomée. Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018, *à l'unanimité.*

-2018-07-10 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Domaine Lyon Saint Joseph dans la cadre de la saison culturelle 2018-2019, *à l'unanimité.*

Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Présents : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER (Délibération n°2018-07-01 à 2018-07-06), M GOTTELAND, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme PRUNARET, Mme ELLENBERGER, Mme BARBET, M GUILLON, M LAMBERT, M KRETZSCHMAR, M GUIBERT, Mme FAY

Membres représentés : Mme RODAMEL, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme JAMBON, M RIVIER, Mme DUMONT, Mme BARBIER (à partir de la délibération n°2018-07-07),

Membre absent: Mme SANTOS-MALSCH.